



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 22 JUIN 2022

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Paris, le 30 mai 2022

Les actionnaires de la société ARTEA sont informés de la mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte (l'« Assemblée Générale ») qui se tiendra le 22 juin 2022, à 18 heures, au 52 avenue Georges Clémenceau 78110 Le Vésinet.

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, le projet du texte des résolutions ainsi que les modalités de participation et de vote à cette assemblée, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 18 mai 2022 et mis en ligne sur le site internet de la Société (<http://www.groupe-artea.fr/investisseurs/assemblees-generales/>).

L'avis de convocation sera publié au BALO du 6 juin 2022.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au lieu de la direction administrative de la société (52 avenue Georges Clémenceau, 78110 Le Vésinet) pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée Générale.

Tous ces documents sont également publiés sur le site internet de la société <http://www.groupe-artea.fr/investisseurs/assemblees-generales/>.